

CONSEIL COMMUNAL DU 22 AOÛT 2006

MEMO

SEANCE PUBLIQUE

Communications

- Situation de caisse à la date du 04.08.06
- Arrêté de police du Gouverneur de la province de Liège réglementant l'affichage et le transport de matériel d'affichage à l'occasion des élections provinciales et communales du 8 octobre 2006

1.- ACTIONS JUDICIAIRES – Autorisation d'ester en justice - Logement Place Victor Bouillenne n° 9 à Polleur

Considérant que la commune est propriétaire du bien sis Place Victor Bouillenne n° 9 à Polleur, que le locataire a reçu son renon et devait quitter les lieux pour le 31 juillet 2006, qu'à ce jour il occupe toujours ce logement et qu'une conciliation devant le Juge de Paix s'impose, autorise le Collège échevinal d'ester en justice.

2.- BATIMENTS COMMUNAUX - Ateliers communaux situés au Z.I. de Filaville - Fourniture et placement d'un système d'alarme anti-intrusion - Ratification de la commande du Collège échevinal du 7/08/2006

Le Conseil communal ratifie la décision prise en urgence par le Collège échevinal en date du 7 août 2006, portant sur la signature d'un bon de commande de 5.900 euros TVA comprise pour l'acquisition et le placement d'un système d'alarme anti-intrusion aux ateliers communaux, au vu des événements récents liés à des tentatives d'effraction dans certains bâtiments communaux.

3.- BATIMENTS COMMUNAUX – Centre culturel et bibliothèque communale de Theux – Réfection et aménagement du 1^{er} étage du bâtiment – Acquisition du mobilier nécessaire à l'aménagement du centre culturel – Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché.

Le 1^{er} étage du bâtiment abritant la bibliothèque communale est en phase finale de réfection et sera destiné à accueillir les bureaux du centre culturel, mais sera également mis à disposition d'associations locales, de façon ponctuelle et/ou régulière. Pour que ces locaux fonctionnels et conviviaux répondent au mieux aux attentes de leurs futurs occupants et afin d'envisager l'organisation de manifestations diverses, culturelles ou ludiques, il y a lieu d'acquérir le mobilier nécessaire à l'aménagement pour rencontrer les desiderata formulés en matière d'équipement et respecter la répartition logistique envisagée dans les locaux disponibles

4.- BIENS COMMUNAUX – Parc à gibier de La Reid – Réfection de la toiture du restaurant – Marché de fournitures – Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché.

L'état de dégradation de la toiture du restaurant du parc à gibier de La Reid est particulièrement avancé et nécessite des travaux de réfection. Le Conseil communal approuve le cahier spécial des charges relatif à l'acquisition des fournitures nécessaires aux travaux de réfection qui seront réalisés par les ouvriers communaux.

5.- BOIS COMMUNAUX – Travaux subsidiables de boisement « hors zone PDR » - Triage 130 Fagne Saint-Remacle – Compartiment 105 lieu-dit « Fagne-Saint-Remacle » – Devis SS/813/10/2006 - Approbation

Le Chef de cantonnement a établi un devis relatif à des travaux de boisement et de régénération au compartiment 105 lieu dit « Fagne Saint-Remacle » pour un montant présumé, hors TVA de 18.717,00 euros. Une demande de subvention sera introduite auprès de la Région wallonne pour ces travaux.

.../...

6.- BOIS COMMUNAUX.- Vente de coupes de bois (exercice 2007).- Catalogue bois de sciage et catalogue bois de chauffage et passation des marchés.- Approbation.

Le cantonnement de Spa de la DNF a adressé les états de martelage et la proposition de lotissement pour la vente de coupes de bois. Le Conseil approuve les catalogues de bois de sciage et de bois de chauffage et fixe diverses conditions de la vente. Cette délibération sera soumise à la tutelle de la députation permanente.

7.- BOIS COMMUNAUX.- Location du droit de chasse en forêt communale de Theux .-Lot 3 "Laboru" , lot 9 "Trixhe Talbot », parcelles en lieu-dit « Champs de Mont ».- Mode de passation de la location et conditions.- Approbation.

Il a été procédé à la mise en adjudication des lots de chasse dans le respect des conditions fixées par le cahier des charges précédemment approuvé par le Conseil.

Toutefois, les lots 3 et 9 ne sont pas encore adjugés. Afin de simplifier la procédure et d'attribuer ces lots à un chasseur, décide de modifier le mode de passation de la location et d'adapter en conséquence certaines dispositions du cahier des charges. Quelques parcelles boisées en lieu – dit « Champs de Mont », récemment soumises au régime forestier, vont, elles aussi, être proposées à la location.

8.- FABRIQUE D'ÉGLISE DE WINAMPLANCHE .- Compte 2004.- Avis

Emet un avis favorable à l'approbation du compte pour l'exercice 2004 de la Fabrique d'église St André de Winamplanche :

Recettes Ordinaires	8.983,24
Dépenses Ordinaires	9.099,50
Recettes Extraordinaire	9.704,08
Dépenses Extraordinaires	67,66
Excédent	9.520,16

9.- FABRIQUE D'ÉGLISE DE WINAMPLANCHE .- Budget 2006 .- Avis

Emet un avis favorable à l'approbation du budget pour l'exercice 2006 de la Fabrique d'église St André de Winamplanche:

Recettes Ordinaires	10.653,02
Dépenses Ordinaires	11.875,11
Recettes Extraordinaire	1.222,09
Dépenses Extraordinaires	
Excédent	0

10.- FABRIQUE D'ÉGLISE DE JEHANSTER .- Compte 2005 .- Avis

Emet un avis favorable à l'approbation du compte pour l'exercice 2005 de la Fabrique d'église St Roch de Jehanster :

Recettes Ordinaires	13.565,96
Dépenses Ordinaires	12.926,95
Recettes Extraordinaire	6.609,60
Dépenses Extraordinaires	2.125,90
Excédent	5.122,71

11.- FINANCES.- Garantie d'emprunts destinés au financement de divers investissements- Intercommunale CHPLT – Approbation

Garantie solidaire et indivisible de toutes les communes associées pour les emprunts destinés au financement 2005 -2006 des biens investis :

Matériel médical, informatique et roulant	5.025.000,00 €
Mobilier, matériel non médical, gros travaux d'entretien	1.600.000,00 €
Agencement d'immeuble, constructions	18.120.000,00 €

La caution déclare s'y porter caution solidaire, chacune garantissant les emprunts pour la part des emprunts qui la concerne, à savoir à concurrence d'un montant de 924.926,20 €.

12.- MATERIEL ROULANT – Acquisition d'un tractopelle – chargeuse pelleuse « Case » type 580 Super en financement leasing – Levée de l'option d'achat. – Approbation.

Dans le cadre du marché portant sur l'acquisition en financement leasing d'un tractopelle – chargeuse pelleuse conclu en date du 30 mai 1996, la commune, locataire du véhicule, a l'opportunité de lever l'option d'achat dès la fin du contrat de location. Le Conseil communal décide de lever l'option d'achat s'élevant au montant de 532,80 euros TVAC.

.../...

13.- PATRIMOINE.- Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée Theux, 3ème division, section B n° 16 E, en lieu-dit "Thuron".- Marché de services.- Géomètre expert immobilier.- Fixation du mode de passation du marché et approbation de l'estimation.

Dans le but de sécuriser les usagers des autobus, le Collège souhaite acquérir 20m² d'une pâture jouxtant le pied de la route menant à La Reid afin d'y implanter un abribus. L'établissement d'un plan de division, dressé par un géomètre – expert immobilier est nécessaire dans le cadre de la procédure d'acquisition.

14.- PATRIMOINE.- Acquisition de la parcelle cadastrée Theux, 1ère division, section C n° 1276 K , en lieu-dit "Rainonfosse".- Promesse d'achat

Dans le but de créer une aire de repos et de convivialité le long du tronçon Juslenville-Theux-Spixhe de l'itinéraire de trafic lent faisant partie du PCDR, une parcelle jouxtant le tronçon va être acquise. Son propriétaire demande une passation de l'acte authentique avant le mois de septembre. La vérification de certaines conditions, liées à la subvention régionale, ne pouvant avoir lieu si rapidement, signe un compromis.

15.- PATRIMOINE.- Acquisition de la parcelle cadastrée Theux, 3ème division, section B n° 1076 C, en lieu-dit "Dessus Jehoster".-Marché de services.- Géomètre expert immobilier.- Fixation du mode de passation du marché et approbation de l'estimation.

Il a été constaté qu'il avait été érigé, à proximité du hameau de Queue-du-Bois, une installation communale liée à la distribution d'eau sur une parcelle dont la Commune n'est pas propriétaire. Le Collège a décidé de régulariser la situation par l'acquisition du bien. Un plan de division, dressé par un géomètre -expert immobilier, est nécessaire dans le cadre de la procédure d'acquisition.

16.- PATRIMOINE – Acquisition de deux abris pour voyageur – Participation financière de la commune à hauteur de 20 % du montant total – Approbation.

Afin de répondre aux demandes de citoyens, deux nouveaux abris pour voyageurs seront installés avenue Félix Deblon, à hauteur de l'arrêt « Eweréville » et Rue Filanneux, à hauteur de l'arrêt « Carrefour de Jehanster ». Ces abris doivent financièrement être pris en charge par la commune à concurrence de 20% du montant total, soit un montant de 2.653,75 euros, les 80 autres pourcents étant subventionnés par la Société Régionale Wallonne du Transport.

17.- PERSONNEL. – Convention de mise à disposition de personnel au sein de l'ASBL Centre culturel de Theux. – Adoption - Prolongation.

Prolongation pour la période du 01/09/06 au 28/02/07 de la convention de mise à disposition d'Arnaud GURDAL au sein de l'asbl Centre culturel de Theux.

18.- POLICE – Règlement complémentaire à la police de la circulation routière – Modification du règlement complémentaire du 25 juin 1979 relatif à la délimitation de l'agglomération de La Reid.

Tenant compte des nouvelles habitations construites ces dernières années, décide de redélimiter l'agglomération de La Reid.

19.- VOIRIE – Amélioration d'une partie du Chemin du Plein – Travaux non subsidiés 2006 – Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché.

Au vu de l'état de dégradation particulièrement avancé de cet ancien chemin vicinal partiellement déclassé, lié notamment au charroi agricole et forestier, il y a lieu de prévoir des travaux d'amélioration afin de conserver la praticabilité du chemin. Le Conseil communal approuve le cahier spécial des charges lié à ces travaux

HUIS CLOS

20.- ENSEIGNEMENT. – Mise en disponibilité pour convenances personnelles pour 24 périodes d'une maîtresse de religion catholique à titre définitif. – Ratification.

21.- ENSEIGNEMENT. - Désignations à titre temporaire. – Ratification.

22.- ENSEIGNEMENT. – Interruption de carrière professionnelle pour 12 périodes d'une institutrice primaire. – AVIS.

23.- ENSEIGNEMENT. – Congé pour prestations réduites accordé à partir de 50 ans. – Avis.

24.- ENSEIGNEMENT. – Modification d'un congé pour prestations réduites en une interruption volontaire de carrière, pour 12 périodes/semaine, d'une maîtresse spéciale de religion catholique à titre définitif – Prise d'acte du 20 juin 2006. – Retrait.

25.- ENSEIGNEMENT. – Modification d'un congé pour prestations réduites en une interruption volontaire de carrière, pour 12 périodes/semaine, d'une maîtresse spéciale de religion catholique à titre définitif – Prise d'acte.